

Comment fonctionne la politique à l'échelle de la Suisse et des cantons ?

La Suisse est organisée de manière **fédéraliste** sur les trois niveaux que sont la Confédération, les cantons et les communes. Les 26 cantons suisses disposent de constitutions propres et de larges compétences (notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures, de la police et de la culture). Ils lèvent aussi la majeure partie des impôts directs.

À chaque niveau, les électrices et électeurs bénéficient d'amples droits de participation. Il leur est ainsi possible de déposer des initiatives populaires et des référendums tant à l'échelle fédérale que cantonale ou communale puis de voter sur ceux-ci (**démocratie directe**).

Dans le canton de Bâle-Ville, 3000 électrices et électeurs peuvent demander une modification de la Constitution ou de la loi par le biais d'une **initiative populaire**. Les initiatives populaires et les modifications de la Constitution doivent être soumises au vote du peuple (**référendum obligatoire**).

En outre, les électrices et électeurs qui sont en désaccord avec une nouvelle loi, un amendement législatif ou une décision financière du Grand Conseil peuvent déposer 2000 signatures en l'espace de 42 jours pour provoquer ainsi une votation populaire (**référendum facultatif**).

Le peuple a donc le dernier mot. En règle générale, la Confédération et le Canton de Bâle-Ville organisent des votations plusieurs fois par an. Tous les Suisses âgés de plus de 18 ans ont le droit de vote.

Venez nous voir !

En règle générale, le Parlement siège deux jours par mois à l'Hôtel de Ville de Bâle. Les séances sont ouvertes au public.

Pour les visites guidées, la réservation se fait par l'Office de Tourisme de Bâle (Basel Tourismus) sur www.basel.com.

Les séances du Grand Conseil sont transmises en direct sur une télévision Internet sur www.grosserrat.bs.ch/de/service/web-tv.



Grand Conseil du Canton de Bâle-Ville
Marktplatz 9, 4001 Basel, Suisse
www.grosserrat.bs.ch

Téléphone +41 61 267 85 71

Photos : Michael Fritschi; Staatskanzlei Basel-Stadt



Grand Conseil du Canton de Bâle-Ville



Le Grand Conseil du Canton de Bâle-Ville

Petite introduction à la politique bâloise et suisse

www.grosserrat.bs.ch

Saviez-vous que le Grand Conseil...

est le Parlement du **Canton** de Bâle-Ville, mais aussi celui de la **Ville** de Bâle ?

est le Parlement du plus petit canton quant à la surface (**37 km²**), mais cependant de la troisième ville suisse quant à la population ?

compte **100 membres** face à un gouvernement de sept personnes ?

représente env. **200'000 habitantes et habitants** ?

prend ses décisions avec des **majorités variables** du fait que les neuf partis politiques ne sont pas regroupés dans une claire majorité de gauche ou de droite ? En revanche, le Conseil d'Etat (gouvernement) bâlois dispose d'une majorité rouge-verte.



Un peu de politique

La politique de la Suisse et de ses cantons est fondée sur un système caractérisé par les contrôles et les contrepoids (*checks and balances*) où le gouvernement, le parlement, la justice et, bien entendu, le peuple, se partagent le pouvoir. Le Grand Conseil édicte les lois cantonales. En outre, il exerce la haute surveillance sur l'administration étatique et fixe le niveau des impôts. Pour toute dépense d'ampleur (à partir de 300'000 Fr.), le gouvernement, en tant qu'organe de l'exécutif, doit d'abord demander le feu vert du Parlement.

Comme tous les parlements suisses, le Grand Conseil est un « parlement de milice », c'est-à-dire que ses membres exercent leur mandat à titre accessoire, à côté de leur activité professionnelle. Les élections ont lieu tous les quatre ans. La présidence du Grand Conseil change annuellement.

L'examen préalable des lois, des décisions financières etc. est assumé par les 13 commissions permanentes du Grand Conseil. Les commissions disposent, comme chaque membre du Parlement, de plusieurs instruments parlementaires pour demander au gouvernement d'agir dans un domaine précis, par exemple d'édicter une nouvelle loi.

Un peu d'histoire

L'histoire du Grand Conseil remonte au XIV^e siècle. À cette époque, il était surtout composé de représentants des corporations. C'est seulement à partir de 1875 que le Grand Conseil devint un Parlement au sens moderne, soumis à la séparation des pouvoirs. Et les femmes n'y ont accès que depuis 1966 (proportion de femmes au Parlement en 2017 : 32%).

L'Hôtel de Ville sur la Place du Marché fut construit au XVI^e siècle, après l'adhésion de Bâle à la Confédération suisse en 1501. La salle historique du Grand Conseil, dans la magnificence que nous lui connaissons aujourd'hui, date de 1904.

